

NOTE DE SERVICE



Date : 22 mai 2023
A l'attention de : Collaborateurs Groupe Maurin
Objet. : Conditions privilégiées sur l'acquisition de pneumatiques
A toutes et à tous,
J'ai le plaisir de vous informer de la mise en place de conditions privilégiées Groupe pour l'acquisition
de pneumatiques pour vous-mêmes et vos proches.
Ces conditions privilégiées seront appliquées sur la marque de pneumatiques BRIDGESTONE aux
conditions suivantes :
 50% de remise sur le Barème de Facturation en vigueur pour vous-mêmes et/ou votre époux(se) 45% de remise sur le Barème de Facturation en vigueur pour les membres de votre famille
La présentation de la carte grise du véhicule est obligatoire afin de bénéficier de ces conditions.
Ces conditions seront appliquées sur un maximum de 8 pneumatiques par an et par collaborateur
Ces conditions sont applicables à compter d'aujourd'hui.
Cordialement,
Cyril Rousseau
Directeur Service Groupe